



Paris, le 11 juillet 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

EOLIEN EN MER : LES PROFESSIONNELS SE REJOUISSENT DU LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES ATTENDU DEPUIS PLUSIEURS MOIS

Le Gouvernement lance aujourd'hui la première tranche de l'appel d'offres éolien offshore, soit 3 000 MW. La deuxième tranche sera lancée début 2012 annoncent les deux Ministres en charge de la filière, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et Eric BESSON.

Rappelons que l'objectif du Grenelle de l'environnement pour l'éolien offshore s'élève à 6 000 MW en 2020, qui produiront 3,5 % de notre électricité.

Les professionnels sont d'autant plus satisfaits qu'un certain nombre de leurs requêtes, formulées en février dernier au moment de la consultation organisée par les ministres, ont été prises en compte, en particulier le relèvement des prix plafond de l'électricité, qui sera vendue à EDF. Ainsi, pour les zones Manche-Mer du Nord, le prix plafond s'élève dans l'appel d'offres à 175 € par MWh et à 200 € pour les deux zones Atlantique.

Avec ces nouveaux prix, la France s'aligne sur les niveaux de prix pratiqués dans les autres pays qui développent les parcs éoliens en mer.

Par ailleurs, ils sont heureux de constater que les délais de mise en service industrielle, retenus dans le cahier des charges, prennent en compte la complexité du développement de tels projets : ce calendrier réaliste, qui devrait voir la mise en service de tous les parcs de cette première tranche de l'appel d'offres en 2020, donnera aux différents consortiums les délais nécessaires pour la réalisation de projets de qualité.

L'importance accordée au volet industriel, qui oblige les candidats à détailler l'ensemble de l'investissement, c'est à dire la fourniture des éoliennes et en particulier de l'ensemble des composants, nacelles, mâts, câbles électriques, fondations, postes électriques, études, pré-assemblage ... , et l'utilisation et l'exploitation des infrastructures portuaires, permettra aux entreprises de la filière industrielle française d'intervenir sur tous les maillons de la chaîne.

Cependant, alors que le Gouvernement avait annoncé une puissance de 3 000 MW, la fourchette de puissance par zone qui figure dans l'appel d'offres, pourrait n'aboutir qu'à un total de 2 400 MW si chaque lot proposé s'inscrit dans la fourchette basse. Une zone supplémentaire, souhaitée par les professionnels, aurait permis de sécuriser la réalisation de l'objectif des 3 000 MW.

« Le lancement effectif de cet appel d'offres donne le coup d'envoi à la création d'une nouvelle filière industrielle, représentant plus de 10 000 emplois. Les industriels et les territoires s'y préparent depuis deux ans ; ils seront au rendez-vous », déclarent Jean-Louis BAL, Président du SER et Nicolas WOLFF, Président de FEE, branche éolienne du SER.

Le Syndicat des énergies renouvelables regroupe plus de 500 adhérents, représente un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros et plus de 80 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui regroupe les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : biomasse (FBE), bois, biocarburants, éolien (FEE), énergies marines, géothermie, hydroélectricité, pompes à chaleur, solaire photovoltaïque (SOLER), solaire thermique et thermodynamique.

France Energie Eolienne compte plus de 230 adhérents. Pour mieux connaître la filière éolienne française, consultez le site internet : <http://fee.asso.fr>

Contact presse : Françoise JOUET (francoise.jouet@enr.fr), tél. : 01 48 78 05 60 / 06 07 38 52 79